

Nautisme scolaire

DÉMARCHE QUALITÉ

2024



Guide réalisé par Nautisme en Bretagne
et l'académie de Rennes,
avec le soutien de la Région Bretagne.



Chères Bretonnes, chers Bretons,

La Bretagne, terre de traditions maritimes et de passion pour la mer, a toujours entretenu un lien profond avec les sports et activités nautiques.

En tant que Président de la Région Bretagne, Recteur de l'Académie de Rennes, il nous tient à cœur de promouvoir non seulement la richesse de notre patrimoine naturel, mais également l'épanouissement physique et psychique de nos jeunes générations à travers des activités saines et valorisantes. **Les sports et activités nautiques offrent une opportunité unique pour nos élèves de découvrir les joies et les bienfaits de la mer tout en cultivant des valeurs d'effort, de solidarité et de respect de l'environnement.**

Ce guide des bonnes pratiques, fruit d'une collaboration entre les acteurs locaux, les établissements scolaires et les experts en éducation physique et sportive, vise à fournir des recommandations concrètes pour intégrer les sports et activités nautiques dans le cadre des cycles scolaires. Que ce soit par le biais de partenariats, l'organisation de sorties pédagogiques ou l'intégration de ces activités dans les programmes d'Éducation Physique et Sportive, ce guide propose des références pour **rendre la pratique des sports et activités nautiques accessible à toutes et tous.**

Notre défi majeur est d'assurer à chaque individu, quel que soit son âge, son origine ou son niveau de compétence, l'accès à une éducation nautique de qualité et l'acquisition des compétences nécessaires pour évoluer en toute sécurité sur l'eau. Il nous revient donc collectivement dans nos missions respectives, de les y préparer dans le cadre d'un parcours qui comprend le temps scolaire. Ce document constitue une étape significative dans la recherche de solutions partenariales et collectives, d'approches innovantes pour relever ce défi. C'est tout l'enjeu de ce livret que de partager nos expériences en explorant et approfondissant notre compréhension dans ce domaine de l'aisance nautique. L'acquisition du savoir nager en sécurité, compétence indispensable à la pratique des activités nautiques reste un objectif prioritaire.

En cette ère où la technologie peut parfois éloigner nos enfants des plaisirs simples de la nature, il est essentiel de rappeler l'importance de ces expériences authentiques. Les sports et activités nautiques, par leur caractère ludique et éducatif, permettent à nos jeunes de se reconnecter avec la mer qui façonne notre identité régionale.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce guide. Ensemble, nous ouvrons de nouvelles voies pour l'éducation et l'épanouissement de nos enfants, tout en préservant et en célébrant l'héritage maritime.

Loig Chesnais-Girard
Président de la Région Bretagne

Emmanuel Ethis
Recteur de la région académique,
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des universités

SOMMAIRE

P04 **Le nautisme scolaire, c'est quoi ?**

P05 Le nautisme scolaire en Bretagne, chiffres clés

THÉMATIQUES

P06 1 > Format et durée

P07 2 > Contenu pédagogique

P09 3 > Infrastructure et équipement

P10 4 > Rencontre de fin de cycle

P11 5 > Cadre réglementaire

Le nautisme scolaire, C'EST QUOI ?

UNE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS NAUTIQUES



Voile



Canoë-kayak



Char à voile



Surf



Plongée



Aviron



Stand-Up-Paddle



Sauvetage côtier

ET DE DÉCOUVERTE DU MILIEU AQUATIQUE

Le nautisme scolaire s'inscrit dans une programmation d'Éducation Physique et Sportive visant à développer des compétences chez l'élève en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale. La proposition d'activité nautique est variée : voile, canoë-kayak, char à voile, surf, plongée, aviron, stand-up-paddle, sauvetage côtier ou encore découverte du milieu aquatique.

Plusieurs approches différentes et complémentaires existent : la pratique virtuelle, pour une entrée dans l'activité sans contrainte, permet de donner du sens aux programmes scolaires (géographie, mathématiques, sciences, informatique,...), la pratique Radio Commandée : phase transitoire entre virtuel et pratique classique (sur la période hivernale par exemple), et le cycle nautique : pour une pratique réelle de l'activité.

Le projet nautique s'organise autour de demi-journées, de journées d'activités ou encore de séjours de plusieurs jours en classe de mer et de nature.



À la demi-journée



À la journée



En classe de mer
et de nature

UN PARCOURS DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ



Maternelle



Elémentaire



Collège



Lycée



Université

Le nautisme scolaire en Bretagne,

CHIFFRES CLÉS

187 640 élèves

ont pratiqué du nautisme scolaire en Bretagne en 2023.



124 089 élèves accueillis en externat

à la journée ou la demi-journée
soit 20% des élèves bretons scolarisés.



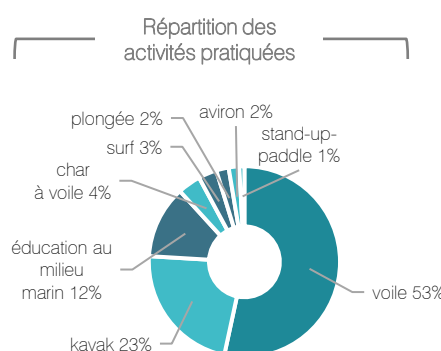
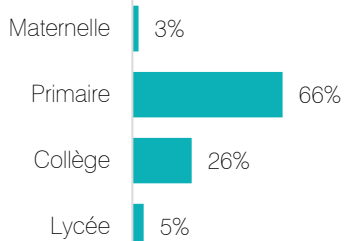
63 551 élèves accueillis en internat (classes de mer)

dont 35 735 élèves bretons, ainsi 6% des élèves bretons ont participé à une classe de mer.

266



**CENTRES
NAUTIQUES ET
PRESTATAIRES**

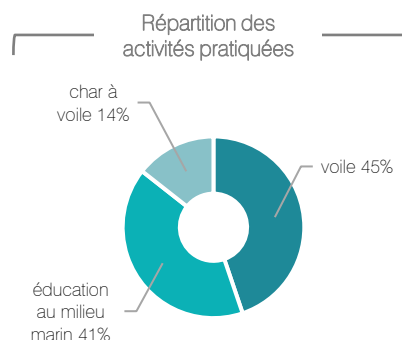
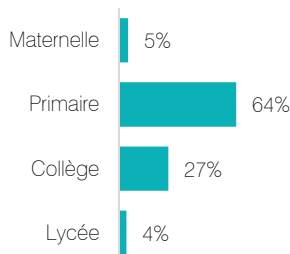


31

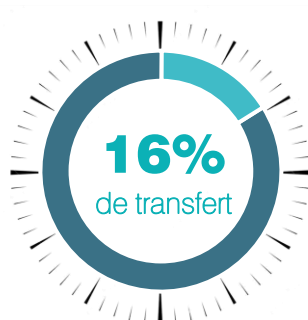


**CENTRES DE
CLASSE DE MER
ET DE NATURE**

2 888 lits



TAUX DE TRANSFERT

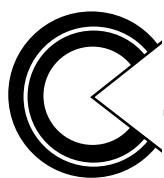


16% de la pratique scolaire vers une pratique annuelle ou estivale

Les bonnes pratiques observées pour renforcer le taux de transfert :

- la qualité des prestations scolaires,
- des remises et prises en charge sur la première activité annuelle ou estivale,
- le plaidoyer de l'encadrant,
- la distribution d'un flyer/brochure,
- la facilité d'accès en bus.

FORMAT ET DURÉE



10h

minimum par cycle d'apprentissage et de découverte nautique
soit 6 à 10 séances d'1h à 1h30 de pratique effective (hors transport et mise en œuvre)



À la demi-journée



À la journée



En classe de mer

À LA DEMI-JOURNÉE OU À LA JOURNÉE

Pratique à la demi-journée ou à la journée. Possibilité d'alternance entre journée et demi-journée pour la classe, d'alternance par classe ou groupe en demi-journée, de cycle condensé sur une ou deux semaines.

FOCUS La pratique à la journée permet de réduire le coût du transport et d'optimiser le temps de pratique.

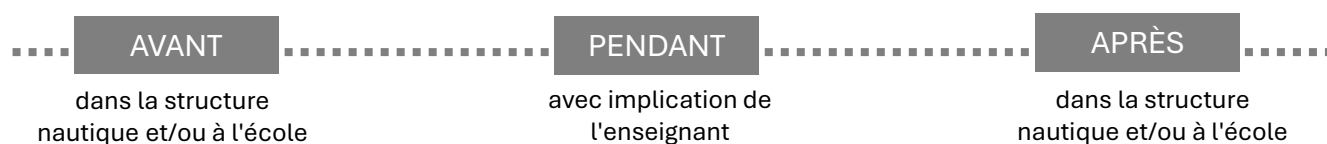
EN CLASSE DE MER

Séjour nautique et de découverte de l'environnement marin.

FOCUS Un séjour de 5 jours (4 nuits) optimise l'apprentissage de la vie collective et renforce l'acquisition de compétence maritime.

Référence cahier des charges classe de mer Bretagne : 

ENSEIGNEMENT CROISÉ



LES BONNES PRATIQUES POUR OPTIMISER LES TEMPS D'ACTIVITÉS SUR L'EAU

- organiser les équipages en classe par l'enseignant.e,
- le profil de la classe et les besoins particuliers des élèves sont clairement identifiés,
- connaître le site en amont de la pratique,
- les enseignants ont rencontré l'équipe de professionnels de la structure nautique avant le début des activités,
- les élèves possèdent déjà le Pass nautique ou l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS),
- le support nautique est prêt à naviguer (l'apprentissage spécifique de la préparation du support est mis en place de façon progressive).
- les séances sont adaptées à la météo (supports et/ou activités pratiquées).



Les élèves ne doivent avoir ni peur ni froid !

CONTENU PÉDAGOGIQUE

AIDE MÉTHODOLOGIQUE

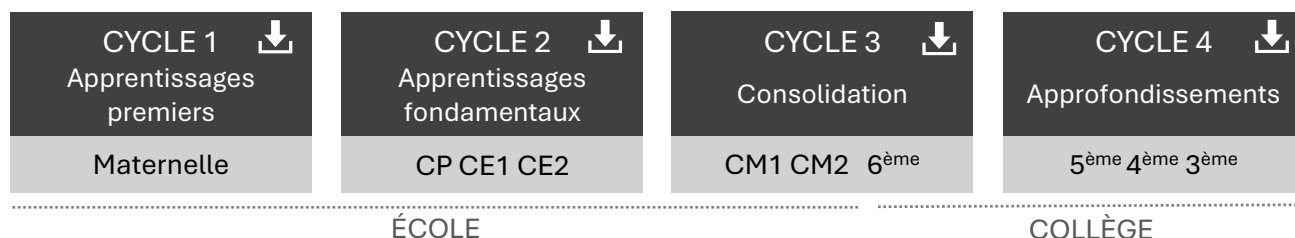
IDENTIFIER LES OBJECTIFS D'UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

C'est construire **un projet pédagogique** issu d'une concertation entre les enseignants, les élèves et les éducateurs nautiques.



Un bon projet est un projet co-construit et adapté aux spécificités du territoire.

LES CYCLES D'ENSEIGNEMENTS



LES POUR MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'ENSEIGNANT

- En amont de la pratique, possibilité de tester le matériel et l'activité.
- Formation de l'enseignant à la sécurité et au permis bateau pour qu'il soit acteur des activités sur l'eau (pas seulement embarqué).

L'ÉDUCATEUR NAUTIQUE

- Formation des éducateurs sportifs pour les acculturer aux programmes d'enseignements.

MESURER LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES

En cours de cycle et à la fin du cycle, mesurer la compétence traduite par un niveau d'autonomie acquis. Privilégier les dynamiques de coopérations (notion d'équipe) autour d'objectifs ludiques : relever des défis, challenges, raids...

#sens
donné à l'activité
#plaisir
#relations
éducateurs/enseignants
#connaître son environnement
#sens marin
#réussite immédiate
#EDD

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU CYCLE 3

[une majorité des élèves accueillis en natisme scolaire en cycle 3]



EXTRAIT DU BOEN N° 31 DU 30 JUILLET 2020 ET LE BOEN N° 25 DU 22 JUIN 2023

L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre-ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'éducation physique et sportive initie au plaisir de la pratique sportive.

L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :

- développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps ;
- s'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités ;
- apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière ;
- s'approprier une culture physique sportive et artistique.

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ;
- **adapter ses déplacements à des environnements variés ;**
- s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

ADAPTER SES DÉPLACEMENTS À DES ENVIRONNEMENTS VARIÉS

Attendus de fin de cycle

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- Valider l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS).

Compétences travaillées pendant le cycle

- Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité.
- Adapter son déplacement aux différents milieux.
- Tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation etc.).
- Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ.
- Aider l'autre.

INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

Je suis élève ou enseignant.e, je souhaite :

UN TRANSPORT FACILE

En bus : du calme et pas long

En vélo : une piste cyclable et un stationnement sécurisé

À pied, à vélo ou en bus, un trajet d'une durée maximale de :

➡ 30 min maximum sur une demi-journée

➡ 45 min maximum sur une journée

DES VESTIAIRES CONFORTABLES

- être assis
- un portemanteau par élève ou un casier
- un wc : 2 wc pour 10 élèves
- une douche ou un box individuel fermé : un pour 10 élèves
- une douche chaude et un vestiaire chauffé
- un miroir
- un sèche-cheveux : un pour 10 élèves
- un sèche serviette et un sèche combinaisons
- + une salle chauffée pour manger ou travailler pour les formats à la journée

DES VÊTEMENTS TECHNIQUES ADAPTÉS

- une combinaison sèche et propre, facile à mettre et à retirer quelle que soit ma situation d'aisance
- des bottillons ou des chaussons
- un gilet de flottabilité confortable et à ma taille
- un cordon de lunettes
- une casquette / un chapeau
- un trousseau type avant de venir



**Je veux être à l'aise,
confortable et ne pas
avoir froid !**

DU MATÉRIEL NAUTIQUE DE QUALITÉ

- un matériel moderne, en bon état et avec un attrait visuel
- un matériel simple à utiliser
- le choix du support et de sa propulsion : palme, pagaie, voile...
- des manutentions faciles, avec du matériel léger ou prêt à naviguer
- un matériel adapté à ma taille
- le choix de naviguer seul ou en équipage
- le choix de mon espace de « prise de risque » : de la plage au large !



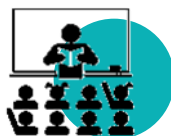
Je veux du fun, du ludique, de l'autonomie, une expérience et des sensations !

RENCONTRE DE FIN DE CYCLE

Un atout pour fidéliser



une journée



**deux classes
minimum**



**un lieu connu
par les écoles**



**un niveau d'activités
homogène** entre les classes

La rencontre sportive c'est amener un groupe d'enfants à vivre une aventure au travers d'un temps de pratique sportive partagé avec d'autres enfants et des adultes. Cette rencontre a pour objectif de construire le vivre ensemble par l'appropriation progressive des principes de la vie collective et de valeurs humanistes à travers la pratique nautique.

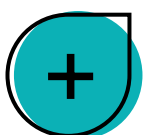
La rencontre sportive scolaire est le cœur d'activité des fédérations sportives scolaires, dont le savoir-faire est reconnu à travers la signature de nombreuses conventions avec le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des Sports et un grand nombre de fédérations sportives. Dans le cadre de ces conventions, des travaux sont menés et aboutissent à des productions pédagogiques comme celle réalisée entre la FFVoile et l'USEP, [la-rencontre-sportive-associative-voile](#).

UN CONTENU RÉINVESTISSANT LES APPRENTISSAGES

Cette journée pluridisciplinaire est organisée en plus du cycle d'apprentissage et en lien avec le cycle réalisé (c'est-à-dire dans un calendrier proche du cycle, dans les semaines suivantes).

FAIRE DE LA RENCONTRE UN MOMENT EXCEPTIONNEL

- une expérience de vie,
- une rencontre qui met au cœur de l'action l'enfant (acteur, organisateur, spectateur...),
- un sens aux apprentissages,
- des pratiques visibles et originales,
- une organisation anticipée : le rôle des enseignants, des parents, des éducateurs à définir, le portage, les partenaires, les financeurs...



BONUS

- Créer un lien, une correspondance entre les classes participantes en amont de la rencontre de fin de cycle.
- Poursuivre les échanges entre les classes sur d'autres activités physiques et sportives par exemple.



OUTILS

- [Guide](#) de l'USEP et de la FFVoile pour organiser les rencontres.
- Les rencontres de fin de cycle « [L'école toutes voiles dehors](#) » organisées par le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

2 TEXTES DE RÉFÉRENCES



BO [Bulletin officiel n°34](#)
[du 12 octobre 2017](#)



CODE DU SPORT
[Legifrance](#)

L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les activités physiques et sportives mises en œuvre sur le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement. Elles répondent à un projet pédagogique préalablement définis qui doivent être connus de tous les adultes prenant part à l'activité.

Dans le premier degré, la polyvalence propre au métier de professeur des écoles lui permet d'assurer cet enseignement avec l'appui des conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) et des conseillers pédagogiques départementaux (CPD). Si l'enseignant le souhaite, il peut solliciter l'appui d'une personne agréée par les services de l'éducation nationale (article L. 312-3 du code de l'éducation) tout en conservant la responsabilité pédagogique du déroulement de l'activité (art. D. 321-13 du code de l'éducation).

La circulaire 2017-116 vient préciser, en application du décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les conditions d'encadrement des activités physiques et sportives se déroulant sur le temps scolaire dans les écoles primaires publiques.

Compte tenu de leur nature, les activités nautiques font l'objet d'un **taux d'encadrement renforcé** ([Annexe 1 de la circulaire MEN/MS n°2017-116 du 6/10/2017](#)) :

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Dans le second degré, les programmes d'EPS des collèges et des lycées prévoient que les élèves doivent s'éprouver tout au long de leur scolarité au contact d'Activités Physique de Pleine Nature (APPN) : escalade, course d'orientation, VTT, canoë-kayak, voile, etc. En fonction de l'APPN pratiquée, chaque projet EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences pour « **se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels** ».

Ces activités peuvent être également proposées dans le cadre des enseignements facultatifs, des sections sportives scolaires, des associations sportives dans le cadre des activités de l'USEP, l'UNSS ou l'UGSEL.

En s'appuyant, notamment, sur les spécificités de leur territoire, cette variété de disciplines et de pratiques doit inciter les établissements à offrir une programmation équilibrée et cohérente, notamment dans le cadre des projets d'établissement.

Les conditions spécifiques d'exercice de ces enseignements et de ces pratiques justifient que les APPN soient soumises, dans le cadre scolaire, à des exigences strictes de sécurité rappelées dans la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004. En complément de ces directives, la circulaire n°2017-075 du 19/4/2017 énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux APPN devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

L'ACQUISITION DU SAVOIR-NAGER

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Ainsi, permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'école apporte une contribution majeure à l'acquisition du savoir-nager, compétence fondamentale définie dans les programmes.

La note de service du MENJS en date du 28/02/2022 actualise les tests et les repères d'acquisitions qui font dorénavant référence :

- **L'Attestation du Savoir-Nager en Sécurité (ASNS)** est le test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires.

- **Le « Pass-nautique »** permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport. Les critères de délivrance du Pass-nautique sont définis dans l'annexe 4 de la note de service MENJS du 28/02/2022. Il permet de s'assurer que le pratiquant est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

La réussite au test prévu est constatée selon le cas par :

- Une personne titulaire d'une qualification relevant de [l'article L. 212-1](#) dans l'une des activités sportives mentionnées aux [articles A. 322-42](#) (canoë, kayak) et [A. 322-64](#) (voile) ;
- Une personne mentionnée à [l'article L. 212-3](#) ;
- Une personne titulaire d'une qualification mentionnée à [l'article A. 322-8](#) (MNS, BNSSA).

LES CLASSES DE MER

L'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics est régie dorénavant par la [circulaire du 13/06/2023](#).

Les sorties scolaires obligatoires se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et impliquent une assiduité identique. Elles peuvent comprendre la pause méridienne.

L'AGRÉMENT DES INTERVENANTS

Pour l'Education nationale, les « enseignants » sont les enseignants de la classe. Les éducateurs sportifs sont eux désignés comme des « intervenants extérieurs » et doivent bénéficier d'un agrément délivré par le Directeur académique des services de l'Education nationale.

[La circulaire 2017-116 du 06/10/2017](#) précise que **les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité sont réputés agréés pour intervenir sur le temps scolaire dans le cadre de l'activité concernée**. Cette réputation d'agrément vaut pour la durée de validité de leur carte professionnelle ou la durée de validité de leur attestation de stagiaire et pour les seules activités qui y sont mentionnées. Avant l'intervention, ils doivent présenter au directeur d'école et à l'enseignant responsable du projet leur carte professionnelle valide les autorisant à enseigner l'activité concernée.

LE TRANSPORT

Le transport des élèves est sous la responsabilité de l'école. Si la structure nautique l'effectue, il doit communiquer les renseignements contenus dans la fiche « fiche d'information sur le transport » [annexe 3 du BO sur les sorties scolaires](#) (21 septembre 1999).